



Le **syndicat des ostéopathes de France (SNOF)** sort un communiqué officiel qui encourage ses adhérents à demander l'usage du titre de chiropracteur, suivi depuis peu par l'**Association des Ostéopathes Français (AFO)**

« Vous l'aurez compris, il n'est nullement question de renier votre titre d'ostéopathe et encore moins de le répudier » annonce le SNOF sur son site.

Voilà une annonce pour le moins étonnante : elle sonne définitivement le glas du positionnement des ostéopathes vis-à-vis de leur public et elle va les priver d'une stratégie de communication pour le moins très ambiguë...

Effectivement, le décret relatif aux actes et conditions d'exercices de la chiropraxie paru le 7 Janvier 2011 précise bien la différence avec les actes que peuvent exercer et pratiquer les chiropracteurs ainsi que les prérogatives qui seront les leurs. Les ostéopathes ne s'y sont pas trompés ; c'est la raison pour laquelle, bien que n'ayant pas de formation en chiropraxie mais pratiquant des actes très approchants, ils estiment être en capacité d'obtenir un titre qui est bien loin de leur philosophie et de leur formation.

Comment le public peut-il s'y retrouver dans l'ostéopathie quand les ostéopathes avouent une différence assez importante à leurs yeux pour demander un titre pour lequel ils n'ont pas la formation adéquate ?

LES OSTÉOPATHES VEULENT DEVENIR CHIROPRACTEURS : CHERCHEZ L'ERREUR !

Écrit par Association Française de Chiropratique

Mercredi, 06 Juillet 2011 16:26 - Mis à jour Mercredi, 06 Juillet 2011 16:42

C'est un aveu de désespoir profond face à des conditions d'exercice pourtant obtenues par cette profession auprès des organismes institutionnels...

Malgré tout, notons que certains syndicats ostéopathes comme l'UFOF et surtout le SDFO en tout premier lieu, ont préféré se désolidariser de cette action insidieuse et ont appelé leurs membres à ne pas briguer le titre de chiropracteur par cette voie juridique biaisée. Ces différences internes mettent encore plus en exergue les dissensions inhérentes à cette profession pourtant honorable.

Autant de problématiques et de réactions en chaîne auxquelles vont devoir faire face les ostéopathes à la suite de cette annonce.

Autant d'interventions que le président de l'AFC, Philippe FLEURIAU, mais également les membres de l'Association, sont prêts à produire pour éclairer sur la réalité de leur profession.

CHIROPRACTEURS OSTEOPATHES

Mobilisations	AUTORISÉS	AUTORISÉS
Manipulations non forcées	AUTORISÉS	AUTORISÉS
Manipulations avec vecteur	AUTORISÉS	INTERDIT
Mobilisations et manipulations mentales	AUTORISÉS	INTERDIT
Mobilisations et manipulations mécaniquement assistées	AUTORISÉS	INTERDIT
Manipulations non forcées des cervicales	AUTORISÉS SANS AVIS MEDICAL	SEULEMENT SOUS AVIS MEDICAL
Manipulations avec vecteur	AUTORISÉS SANS AVIS MEDICAL	INTERDIT
Possibilité de donner des conseils	AUTORISÉS	INTERDIT
Traitement des troubles	AUTORISÉS	AUTORISÉS
Traitement de troubles de l'appareil locomoteur et de leurs conséquences	AUTORISÉS	INTERDIT

QUELQUES CHIFFRES IMPORTANTS

La chiropraxie est :

La 1ère profession de thérapie manuelle dans le monde,

Une profession avec plus de 100 000 docteurs au niveau mondial,

La 2ème profession de santé aux États-Unis avec 65 000 praticiens et plus de 15 millions d'ajustements effectués chaque jour,

La 3ème profession de santé dans le monde selon l'OMS,

Représentée en Europe par 4500 praticiens,

Le résultat d'une formation qui donne lieu à un titre ou niveau Master Universitaire,

La profession qui publie le plus en recherche fondamentale sur la validité de l'effet thérapeutique positif des manipulations articulaires,

Prise en charge pour le remboursement des soins par de plus en plus de mutuelles depuis la publication du décret,

La seule profession de santé pour laquelle la formation est standardisée au niveau international,

Une Profession qui requiert plus de 5500 heures de cours réparties sur 6 années (formation théorique et hospitalière) afin d'obtenir le titre de « Doctor of Chiropractic » de l'« European Chiropractic Union »,

Une profession partenaire officielle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en tant qu'ONG.